

CONSERVATION / PRÉSERVATION / ESPÈCES DU BÂTI

PRISE EN COMPTE DES ESPÈCES DU BÂTI EN RÉNOVATION



FICHE D'IDENTITÉ DU SITE

Nom :
Friche Brusson –
projet La Manufacture

Ville :
Villemur-sur-Tarn (31)

État :
En construction, rénovation

**Type de bâtiment
et nombre d'occupants :**
Restaurant, hôtel, espace évènementiel,
commerces et logements

Année de livraison :
Prévu pour 2028



CONTEXTE

Les anciens établissements Brusson, fabrique de biscottes et pâtes alimentaires, est un site industriel avec une surface de presque 2ha. En 2022, la mairie a signé une promesse de vente avec le groupe Essor, pour y faire un projet appelé La Manufacture. Le site se situe à Villemur-sur-Tarn, sur les bords du cours d'eau.

Une forte population de chiroptères (chauves-souris, 1134 individus) a été recensée sur le site. Une convention de gestion relative au gîte à chiroptères de l'Usine Brusson a été signée entre le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) de l'Occitanie et la commune de Villemur-sur-Tarn en 2021. Cette initiative en faveur de la population de chiroptères a pour objectif de conserver l'intégrité du gîte d'intérêt majeur pour les chiroptères de l'Usine Brusson.

TYPE D'ACTION

Les espèces qui s'abritent et se reproduisent dans le bâti doivent être préservées et leur accueil favorisé au sein des nouvelles constructions et réhabilitations. Pour faire cela, le Groupe Essor a pris en compte la conservation de la population de chauves-souris dans le projet de réhabilitation. Il est prévu d'engager des réunions de travail afin de rendre compatible le projet de réhabilitation du site et la protection des espèces de chauve-souris.

Tout d'abord, un diagnostic écologique 4 saisons sera réalisé à partir de janvier 2024. Cette étude cartographiera et déterminera si d'autres espèces protégées se trouvent sur le site. Ensuite, des recommandations permettront de déterminer les mesures qui seront mises en place lors du projet de réhabilitation.



MÉTHODE SUIVIE

L'engagement comprend plusieurs actions spécifiques visant à préserver l'habitat des chauves-souris. En premier lieu, l'entreprise veille à respecter la tranquillité du site en préservant l'intégrité des espaces occupés par les chauves-souris, y compris les deux bâtiments en question et leurs accès. Ils s'efforcent également d'éviter de perturber la colonie de chauves-souris en limitant les activités générant du bruit ou de la lumière près des bâtiments occupés par ces espèces, en particulier pendant la période estivale, d'avril à octobre. De plus, les visites des bâtiments occupés sont restreintes au minimum nécessaire, principalement pour les comptages en collaboration avec le

CEN.

Dans le même esprit, l'utilisation de produits toxiques pour le traitement des charpentes, boiseries et peintures, ainsi que pour l'éclairage des accès aux espaces occupés par les chauves-souris, sont évités.

Le Groupe Essor travaille également en vue d'obtenir le label « Refuge pour les chauves-souris » fourni par le CEN. Le conservatoire assure un suivi scientifique des espèces de chiroptères présentes sur le site, ce qui permettra d'estimer l'évolution de leurs populations et d'ajuster les actions en conséquence. Le CEN fournit à la commune les recommandations et les éléments techniques nécessaires pour contribuer à la protection des chauves-souris.



Murin à oreilles échancrées. Crédit : David Aupermann, Plan national d'actions chiroptères

LEVIERS ET FREINS



+ Un engagement en faveur de la biodiversité locale.

- Le coût du projet qui augmente, ainsi qu'une durée totale des travaux prolongée.



ACTEURS MOBILISÉS

- Essor Développement
- Ecologue du Conservatoire d'espaces naturels Occitanie
- Mairie de Villemur-sur-Tarn

COÛTS

Pas encore estimés

DURÉE DES TRAVAUX

Pas encore estimé

LABELS ET CERTIFICATIONS



POUR ALLER PLUS LOIN

Plus d'informations et conseils sur la biodiversité dans le bâti [ici](#).

Plus d'informations sur le projet [ici](#) (lien)

